

La métrite contagieuse

La métrite contagieuse est une maladie sexuellement transmissible spécifique des équidés. Toutes les races de chevaux et poneys sont sensibles ; les ânes le seraient également. Cette maladie est présente dans toutes les régions du monde, avec une incidence assez faible en France depuis quelques années, mais des cas sont cependant répertoriés tous les ans.

par Isabelle BARRIER-BATTUT - Bénédicte FERRY - | 26.06.2020 |



Niveau de technicité :



La métrite contagieuse : qu'est-ce que c'est ?

Maladie bénigne et facile à soigner, mais qui peut faire perdre une saison de monte.

La **métrite contagieuse équine** fait partie de la **catégorie 2 des dangers sanitaires** mentionnés dans l'article L.201-1 du Code rural et de la pêche maritime. La classification en cours est définie par l'arrêté ministériel du 29/07/2013. La catégorie 2 regroupe les « dangers sanitaires affectant l'économie d'une filière, animale ou végétale, et pour lesquels des programmes collectifs, volontaires ou rendus obligatoires, sont définis pour pouvoir efficacement conduire des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte ».

Les détenteurs d'animaux, vétérinaires ou laboratoires d'analyses doivent déclarer à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) chaque cas positif, mais il n'y a plus de police sanitaire indemnisée par l'Etat. La gestion des cas positifs est réalisée par les professionnels, avec les conseils de leur vétérinaire et selon les règlements des stud-books quand cela a été prévu.

Agent pathogène et transmission de la métrite contagieuse

Bactérie responsable

La **bactérie** responsable de la métrite contagieuse est *Taylorella equigenitalis*.

Elle peut survivre plusieurs mois dans l'**appareil génital des chevaux** : **région clitoridienne** chez la **jument**, **organes génitaux externes** chez l'**étalon**, en particulier la **fosse urétrale** (fosse du gland).

Cette bactérie est **fragile dans le milieu extérieur** : sensible à la lumière, le dessèchement, les désinfectants usuels et à de nombreux antibiotiques. Elle peut en revanche résister 5 jours à l'obscurité.

Elle résiste à la réfrigération et à la congélation : bien que la bactérie soit sensible aux antibiotiques généralement utilisés dans les dilueurs de semence réfrigérée ou congelée (pénicilline ou amoxicilline, gentamicine), des cas de transmission par la semence congelée ont été rapportés.

Transmission

La **transmission** se fait par **saillie** ou **insémination artificielle**, ou par le **matériel** ou le **personnel en contact avec l'appareil génital des juments et étalons**. La bactérie n'est présente que dans les **sécrétions génitales**.

Très contagieuse, la maladie se transmet rapidement dans le harem d'un étalon. En monte naturelle, une jument infectée transmet la bactérie à l'étalon, qui la transmet ensuite à toutes les autres juments qu'il saillit (ou qui sont inséminées avec sa semence).

Quels sont les symptômes de la métrite contagieuse ?

Incubation de 2 à 5 jours après la saillie infectante.

Chez l'étalon



Aucun symptôme visible : l'**étalon** est **porteur sain** et peut le rester pendant plus de 4 mois en l'absence de traitement. En revanche, **sa fertilité chute en général**, non pas par altération des spermatozoïdes, mais parce que l'infection utérine des juments empêche le développement embryonnaire.

Chez la jument

La jument paraît en bonne santé. On observe parfois des **pertes vulvaires gris-blanchâtres** dans les 2 jours après la saillie, pouvant persister 15 jours. **La jument reste vide**, parfois son cycle est un peu raccourci.

Sans traitement, la jument peut éliminer d'elle-même la bactérie de son utérus et devenir gestante au bout de quelques cycles. Mais elle restera **porteuse de la bactérie au niveau du clitoris pendant plus d'un an**, et pourra la transmettre aux autres chevaux, y compris à son poulain. Bien que la durée de portage de la bactérie ne permette en général pas d'atteindre l'âge adulte du poulain, c'est la seule hypothèse permettant d'expliquer que quelques juments ou étalons n'ayant jamais été mis à la reproduction soient retrouvés porteurs.

A l'échelle d'un haras

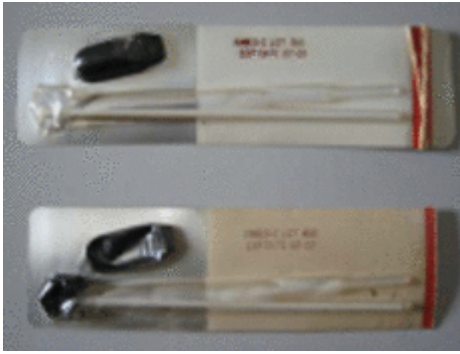
Chute de la fertilité globale, avec quelques juments présentant des pertes vulvaires gris-blanchâtres.

Comment diagnostiquer la maladie ?

Prélèvements

Ils sont réalisés par un **vétérinaire sanitaire**.

Écouvillons et supports de transport pour les **prélèvements en vue de la recherche de la bactérie *Taylorella equigenitalis*** :



Chez l'étalon

Il est fait par **écouvillonnage de la fosse urétrale**.

D'autres sites de prélèvements sont demandés dans certains cas : **foureaux, urètre, liquide pré-spermatique** ou **sperme**.

Chez la jument

- Un **écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne** ;
- Dans certains cas, il est également demandé un **prélèvement au niveau du col utérin et de la partie profonde du vagin** sur chaleur qui pourra être utilisée.

La bactérie étant fragile, le prélèvement doit être placé dans un milieu spécial (Amies charbon) et transporté au laboratoire agréé à l'abri de la lumière, dans les 24h pour l'identification par culture, 48h si expédition sous couvert du froid positif ou dans les 72h pour la recherche par immunofluorescence.

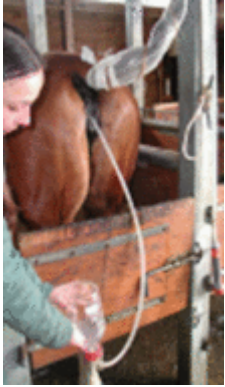
Examen de laboratoire

C'est un **examen bactériologique, immunologique ou biologique**. Il doit être effectué par un laboratoire agréé et selon des techniques fixées par le laboratoire de référence (ANSES Dozulé).

- **Identification de la bactérie après culture** : La culture de la bactérie en laboratoire est très longue, il faut attendre au minimum 7 jours avant de donner une réponse négative.
- **Identification directe par immunofluorescence** : Plus de la moitié des laboratoires agréés sont équipés. Réponse en 2 jours, valable seulement dans le cas de résultat négatif (car il peut exister des « faux positifs », 2% des cas). Si le résultat est positif, la confirmation par culture est obligatoire. Il faut donc refaire un prélèvement.
- **Identification par PCR** (Polymerase Chain Reaction), méthode biologique d'amplification d'ADN *in vitro*.

Comment traiter la maladie ?

Le traitement est facile et efficace.



Jument vide

Lavages utérins, administration d'antibiotiques dans l'utérus (selon antibiogramme, par exemple : amoxicilline (quelques résistances), colistine, gentamicine à dose identique à celle utilisée par voie générale diluée dans 100 à 200mL d'eau distillée) **et désinfection du clitoris** (povidone iodée ou chlorhexidine diluée), une fois par jour pendant 4 jours.

La fertilité ultérieure n'est en général pas affectée.

Jument pleine

Il est **indispensable de traiter** (transmission possible au poulain lors de la mise-bas), mais pour ne pas risquer de provoquer l'avortement, **on se limitera à une désinfection du vagin et du clitoris dans les jours qui précèdent le poulinage** (pendant 4 jours).

Étalon

Mettre l'étalon en érection par la présence d'une jument en chaleur. Effectuer 4 interventions à 24h d'intervalle (lavages et désinfections de la verge, de la fosse urétrale et du fourreau) en procédant ainsi :

- **Lavage** à l'eau tiède et au savon de Marseille ;
- **Rinçage** à l'eau tiède avec une douchette ;
- **Désinfection** : **Chlorhexidine** (diluée 1/1000) et **Povidone iodée** (diluée 1% final) en alternance, puis rinçage à l'eau tiède avec la douchette et séchage avec du papier absorbant ;
- **Antibiothérapie** : pommade à la gentamicine.

24h après le dernier traitement, effectuer un lavage à l'eau tiède et au savon.

Le traitement est arrêté en cas d'irritation de la verge.

Dans tous les cas, vérifier l'efficacité du traitement par des prélèvements sur plusieurs sites au moins 7 jours après la fin du traitement renouvelé après 15 jours, puis nouveaux examens de laboratoire. L'étalon peut être remis à la reproduction si les premiers résultats sont négatifs.

Prévention

Hygiène de la monte

Ne pas faire saillir de jument présentant des écoulements vulvaires.

Ne toucher les organes génitaux des juments et étalons qu'en portant des gants à usage unique (changer de gant entre chaque animal !).

Aucun matériel ne doit entrer en contact direct entre les organes génitaux d'animaux différents.

Exemples : vagin artificiel individuel pour chaque étalon, mannequin désinfecté entre chaque prélèvement ou recouvert d'un sac poubelle changé entre chaque cheval, matériel d'insémination à usage unique, bande de queue à usage unique ou désinfectée entre chaque jument...

Dépistage des reproducteurs

Recommandé pour les étalons (obligatoire dans certains cas, voir partie sur la réglementation ci-dessous).

Recommandé pour les juments en monte en main, obligatoire en races pur-sang et AQPS.

Que se passe-t-il lors de résultat positif ?

L'**équidé** concerné est considéré comme « **infecté** », c'est-à-dire hébergeant la bactérie et **contagieux pour les autres équidés**.

Le laboratoire (ou le vétérinaire, ou le détenteur) déclare le cas à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

La conduite à tenir ensuite n'est réglementée qu'en races pur-sang, Trotteur Français et AQPS (voir partie sur la réglementation ci-dessous).

Dans les autres cas, il est néanmoins fortement conseillé de :

- **Arrêter la monte et faire des tests de dépistage** sur tout le harem concerné ;
- **Traiter tous les animaux chez lesquels la bactérie a été mise en évidence** et éventuellement par prudence ceux qui sont potentiellement contaminés ;
- **Contrôler l'efficacité du traitement** avant reprise de la monte.

Réglementation

Depuis 2006, ce sont les **stud-books** qui fixent les **conditions sanitaires que doivent respecter les mâles et les femelles utilisés à la reproduction**. Toutefois, un étalonnier peut réaliser sur ses étalons tous les dépistages qu'il juge nécessaires et en imposer aux juments de leurs harems.

Étalons

Étalons produisant en races PS, AQPS, TF, AR et Demi Sang Arabe, SF, AA, Mérens, cheval Corse, Shagya, Poney français de selle, New Forest, Haflinger, Connemara, Welsh et étalons utilisés en insémination artificielle, quelle que soit la race

- **Résultat négatif après culture ou immunofluorescence**, à partir d'un prélèvement de la fosse urétrale, réalisé chaque

- année avant la monte et après le 1^{er} décembre de l'année précédente ;
- Le résultat doit être joint à la demande de cartes de saillie pour l'année suivante.

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2014, il est demandé pour les étalons produisant en races Pur-Sang et AQPS une **recherche de Klebsielles et Pseudomonas**, sur un prélèvement au niveau de la fosse urétrale.

Remarque : Interdiction de monte naturelle pendant la période de récolte pour l'insémination artificielle et pas de monte naturelle depuis 30 jours avant la collecte pour le marché européen.

Le dépistage est aussi recommandé pour les boutes-en-train (obligatoire dans le protocole international pur-sang), bien que leur rôle dans la transmission n'ait pas été démontré.

Code de pratique international (« protocole international » Pur-Sang). Il s'agit de recommandations communes aux 5 pays signataires (Allemagne, France, Irlande, Italie, Royaume Uni) : Une série d'écouvillonnages, après le 1^{er} janvier et avant le début de la monte, au niveau de l'urètre, de la fosse urétrale, du fourreau, ainsi qu'un prélèvement de liquide pré-éjaculatoire lorsque cela est possible.

Autres races

Aucune obligation en 2014, pour la monte naturelle.

Exportation de semence vers l'UE

- Le **contrôle** consiste en **2 séries de tests à 7 jours d'intervalle**, réalisés par **culture** pendant 7 jours uniquement réalisés sur les 4 sites suivants :
 - Fourreau,
 - Fosse urétrale,
 - Urètre,
 - Sperme (ou liquide pré-éjaculatoire).
- **Sperme réfrigéré** : si l'étalon donneur réside en permanence dans le centre de collecte agréé et aucun équidé du centre n'entre en contact avec des équidés de statut inférieur, le test ci-dessus doit être effectué avant la première collecte de chaque saison.
Si l'étalon ne réside pas en permanence dans le centre de collecte ou si des équidés du centre sont entrés en contact avec des équidés de statut sanitaire inférieur, le test est effectué au moins une fois par an avant la première collecte de la saison, puis au moins tous les 60 jours.
- **Sperme congelé** : protocole « sperme réfrigéré » ci-dessus ou bien test effectué au moins une fois par an avant la première collecte de la saison, puis pendant la période obligatoire de stockage des doses congelées de 30 jours suivant leur production (prélèvements réalisés sur l'étalon au plus tôt 14 jours et au plus tard 90 jours après la date de collecte du sperme).

Si l'un des tests se révèle positif, l'animal est isolé, et son sperme, collecté depuis le dernier examen négatif, ne peut faire l'objet d'échanges. Il en est de même pour le sperme de tous les autres équidés du centre.

Juments

Obligatoire uniquement pour les juments saillies par un étalon produisant en races Pur-Sang et AQPS, ainsi que pour les Arabes et Anglo Arabes course respectant le protocole sanitaire « label course », sauf si l'étalon est exploité en insémination artificielle.

Protocole des stud-books Pur-Sang et AQPS

Résultat négatif sur un prélèvement par écouvillonnage des sinus clitoridiens et/ou fosse clitoridienne, avant toute saillie et après le 1^{er} janvier de l'année en cours.

En outre à compter du 1^{er} janvier 2014, les juments doivent également satisfaire à une **épreuve de diagnostic bactériologique de la présence de *Klebsielles* et *Pseudomonas***, par écouvillonnage des sinus clitoridiens et/ou de la fosse clitoridienne.

Remarque : Toutes les juments, qu'elle que soit la race, saillies par un étalon Pur-Sang ou AQPS approuvé à produire en race Pur-Sang ou AQPS doivent satisfaire à ces conditions sanitaires.

Le protocole sanitaire du stud-book correspond au suivi minimal obligatoire en France. Toutefois, certains haras de Pur-Sang en France réclament, pour les juments venant à la saillie de leurs étalons, l'application du **protocole international** ci-dessous.

Code de pratique international : « protocole international Pur-Sang »

- **Juments « à bas risque »**

- **Chez la jument pleine et la jument suitée** - après le 1^{er} janvier et avant la saillie ou le passage à la barre, à moins de 30 jours du poulinage ou après le poulinage : **1 écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne + 1 prélèvement au niveau du col utérin et de la partie profonde du vagin sur chaleur qui pourra être utilisée** ;
- **Chez la jument vide ou maiden** - après le 1^{er} janvier et avant la saillie ou le passage à la barre : **1 écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne + prélèvement cervical profond sur chaleur qui pourra être utilisée.**

Pour l'exportation, l'analyse doit être effectuée uniquement par culture.

- **Juments « non considérées comme à bas risque »**

Il s'agit des juments :

- Qui ont visité un établissement sur lequel la MCE a été isolée pendant les 12 derniers mois ;
- En provenance des USA et du Canada et les juments en provenance de France, Allemagne, Irlande, Italie et Royaume Uni qui ont été saillies pendant la dernière saison de monte par des étalons résidant en dehors de ces pays ;
- Qui sont allées dans des pays autres que France, Allemagne, Irlande, Italie et Royaume Uni pendant les 12 derniers mois.

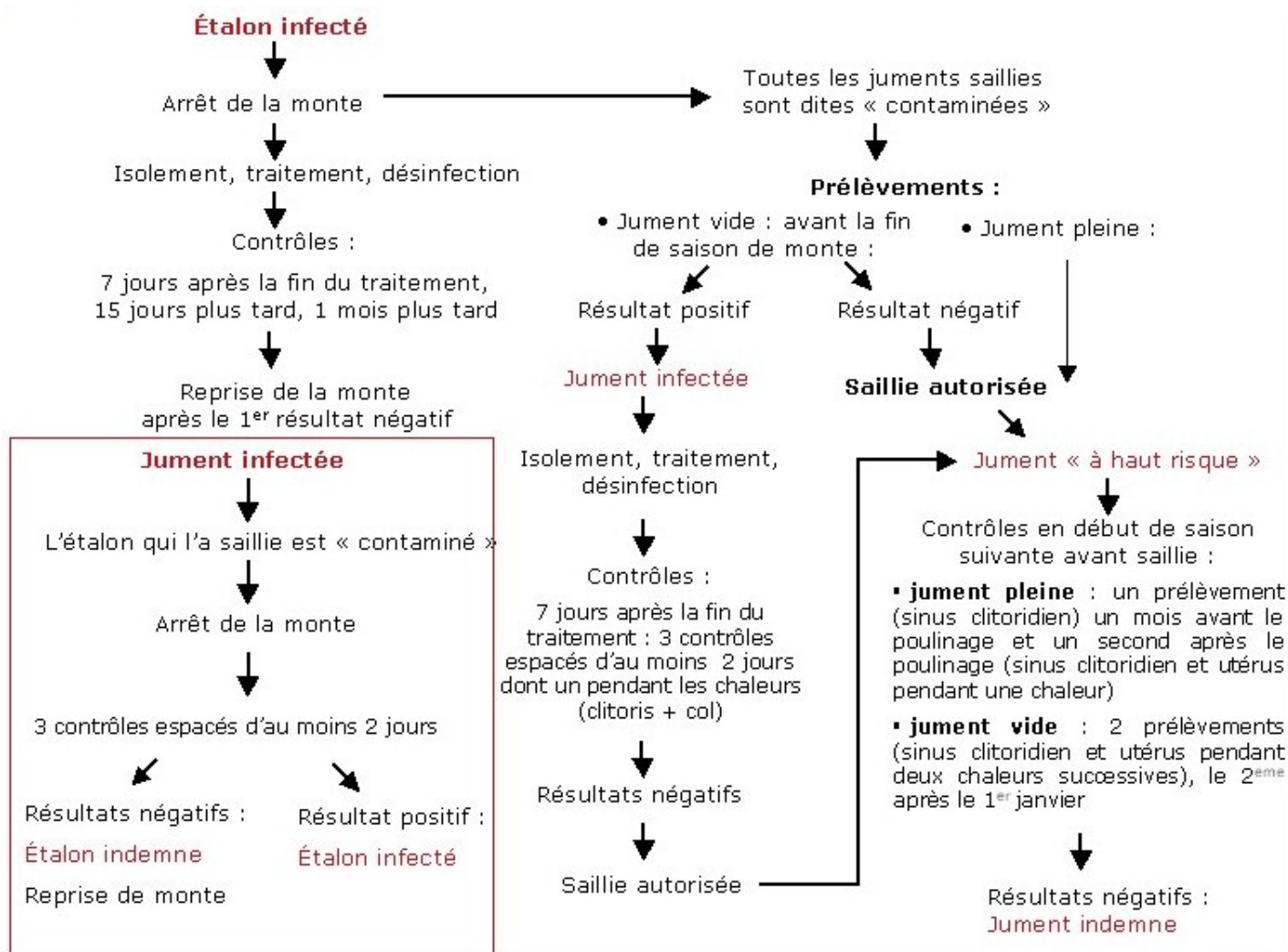
Ces juments doivent subir **2 écouvillonnages à au moins 7 jours d'intervalle, sur les sinus et la fosse clitoridiens, ainsi qu'un prélèvement cervical au moment d'une chaleur.** Elles doivent être **isolées à l'arrivée dans le haras et ne peuvent être saillies qu'après des résultats négatifs** à toutes les analyses, par culture uniquement.

- **Juments « à haut risque »**

Il s'agit des juments :

- Ayant été positives à la MCE au cours des 2 dernières années et qui n'ont pas été saillies depuis ;
- Saillies dans les 2 dernières années par un étalon contaminé ou infecté.

Elles doivent être **isolées à l'arrivée dans le haras et ne peuvent être saillies qu'après des résultats négatifs** à toutes les analyses, par culture uniquement, selon le même protocole que les juments « non considérées comme à bas risque ».



Sur ce schéma, la jument considérée « à haut risque » le reste pendant la saison de monte suivante.

Les poulains (mâles et femelles) nés de juments infectées doivent également être soumis à un dépistage avant l'âge de 3 mois : 2 prélèvements à au moins 2 jours d'intervalle, pour les pouliches au niveau des sinus clitoridiens, pour les mâles au niveau de la fosse urétrale.

Protocole international

- **Étalons** : 3 écouvonnages de la verge à 7 jours d'intervalle, effectués au moins 7 jours après la fin du traitement, avec des résultats négatifs. Puis faire subir aux 3 premières juments saillies : 3 écouvonnages sur les sinus et la fosse clitoridiens, à au moins 7 jours d'intervalle, le premier 2 jours après la saillie. La récupération du statut indemne n'est obtenue que si tous les résultats sont négatifs.
- **Juments** : 7 jours après la fin du traitement, faire procéder à 3 séries de prélèvements, à au moins 7 jours d'intervalle, sur les sinus et la fosse clitoridiens, suivis de 3 prélèvements cervicaux sur les 3 chaleurs suivantes. Les juments ne peuvent être saillies que si les résultats de tous les contrôles sont négatifs.
- Les **foals nés de mère infectée** doivent être écouvonnés 3 fois à au moins 7 jours d'intervalle et avant l'âge de 3 mois, pour les pouliches sur la fosse clitoridienne, pour les mâles sur le fourreau et l'extrémité du pénis.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Isabelle BARRIER-BATTUT** Docteur vétérinaire - formatrice IFCE
- **Bénédicte FERRY** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 17 09 2020